



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/L.1
23 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 21 a) de l'ordre du jour

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE ET UNIÈME
SESSION DE LA COMMISSION**

Note du Secrétaire général

Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission, que l'on trouvera ci-après, est présenté conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social; il y est indiqué, à propos de chaque point, les documents qui seront établis en exécution des décisions pertinentes de la Commission. Ce projet sera modifié, s'il y a lieu, compte tenu des décisions que la Commission ou le Conseil économique et social pourrait prendre après qu'il aura été établi.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE
LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION**

1. *Élection du bureau.*
2. *Adoption de l'ordre du jour.*
3. *Organisation des travaux de la session.*

Décisions pertinentes: résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; décisions 2004/125, 2004/127 et 2004/128 de la Commission; déclaration du Président, en date du 21 avril 2004.

Documentation:

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme contenant une analyse de la situation des droits de l'homme en Colombie (déclaration approuvée par consensus par la Commission et faite par le Président le 21 avril 2004).

Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan (décision 2004/128 de la Commission).

4. *Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.*

Décisions pertinentes: résolution 48/141 de l'Assemblée générale; résolutions 1997/69, 2004/2 et 2004/7 de la Commission.

Documentation:

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale, par. 5; résolutions 1997/69, par. 14, 2004/2, par. 18 et 20, 2004/7, par. 8, et 2004/76, par.10, al. g, de la Commission).

5. *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère.*

Décisions pertinentes: résolutions 2004/3 et 2004/5 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2004/3 concernant la situation en Palestine occupée (par. 2);
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur l'utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (résolution 2004/5, par. 15 et 21, de la Commission).

6. *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination:*

- a) *Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.*

Décisions pertinentes: résolutions 1993/20, 2003/30, 2004/6, 2004/16 et 2004/88 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolutions 1993/20, par. 10, 2004/16, par. 6, et 2004/88, par. 21, de la Commission);
- b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 2003/30 de la Commission, par. 22);
- c) Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (résolution 2003/30, par. 26);
- d) Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée concernant la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde (résolution 2004/6 de la Commission, par. 16);
- e) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application de la résolution 2004/6 de la Commission concernant la lutte contre la diffamation des religions (par. 17);
- f) Rapport d'activité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la suite donnée aux recommandations pertinentes de la récente session du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 2004/88 de la Commission, par. 11);
- g) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la possibilité de créer un indice de l'égalité raciale (résolution 2004/88 de la Commission, par. 13).

7. *Le droit au développement.*

Décisions pertinentes: résolution 2004/7 de la Commission.

Documentation:

Rapport du Groupe de travail sur le droit au développement (résolution 2004/7, par. 9).

8. *Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine.*

Décisions pertinentes: résolutions 1993/2, 2004/8, 2004/9 et 2004/10 de la Commission.

Documentation:

a) Rapport du Rapporteur spécial (résolutions 1993/2 A, par. 4, et 2004/10, par. 20);

b) Rapports du Secrétaire général (résolutions 2004/8, par. 6, et 2004/10, par. 22);

c) Liste des rapports publiés par l'Organisation des Nations Unies entre les sessions de la Commission, qui traitent des conditions dans lesquelles vivent, sous l'occupation israélienne, les populations du Territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés (résolution 2004/10, par. 23).

9. *Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, notamment:*

a) *Question des droits de l'homme à Chypre;*

b) *Procédure établie conformément aux résolutions 1503 (XLVIII) et 2000/3 du Conseil économique et social.*

Décisions pertinentes: résolutions 1503 (XLVIII), 1990/41 et 2000/3 du Conseil économique et social; résolutions 8 (XXIII), 2004/11, 2004/12, 2004/13, 2004/14, 2004/15 et 2004/61, et décisions 2004/105, 2004/109 et 2004/126 de la Commission.

Documentation:

a) Rapport du Groupe de travail des situations (résolution 1990/41 du Conseil économique et social);

b) Rapport de la Représentante personnelle du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme à Cuba (résolution 2004/11 de la Commission);

- c) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (résolution 2004/13 de la Commission, par. 10);
- d) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur ses conclusions et recommandations concernant la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (résolution 2004/13 de la Commission, par. 12);
- e) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus (résolution 2004/14 de la Commission, par. 5);
- f) Rapport du Secrétaire général sur les représailles exercées contre les personnes qui coopèrent avec des représentants d'organes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (résolution 2004/15 de la Commission, par. 6);
- g) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (résolution 2004/61 de la Commission, par. 6, al. a);
- h) Rapport du Secrétaire général sur la question des droits de l'homme à Chypre (décision 2004/126 de la Commission).

10. *Droits économiques, sociaux et culturels.*

Décisions pertinentes: résolutions 2003/21, 2003/22, 2004/17, 2004/18, 2004/19, 2004/20, 2004/21, 2004/22, 2004/23, 2004/24, 2004/25, 2004/26, 2004/27, 2004/28 et 2004/29 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport analytique de l'expert indépendant sur les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (résolution 2003/21, par. 12);
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable ayant pour objet une étude sur les femmes et le logement convenable (résolution 2003/22, par. 14);
- c) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme (résolution 2004/17 de la Commission, par. 16 et 17);
- d) Rapport de l'expert indépendant sur les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, contenant la version préliminaire d'un projet de principes directeurs généraux auxquels les États et les institutions financières privées et publiques, nationales

et internationales devront se conformer aux fins de la prise de décisions et de la mise en œuvre des programmes de remboursement de la dette et de réformes structurelles (résolution 2004/18, par. 18);

- e) Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (résolution 2004/19, par. 14);
- f) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les résultats des consultations demandées au paragraphe 20 de la résolution 2004/20 relative à la promotion de la jouissance effective des droits culturels pour tous et au respect des différentes identités culturelles;
- g) Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant (résolution 2004/21, par. 7, al. c);
- h) Rapport du Secrétaire général sur les incidences et les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales (résolution 2004/22, par. 14, al. b);
- i) Rapport de l'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté (résolution 2004/23, par. 11);
- j) Étude analytique approfondie du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le principe fondamental de participation et son application à l'échelon mondial, afin de recommander des mesures en vue de son intégration et de sa mise en œuvre effective dans le débat relatif à la mondialisation (résolution 2004/24, par. 8);
- k) Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (résolution 2004/25, par. 12);
- l) Rapport du Secrétaire général sur l'accès aux médicaments dans le contexte de pandémies telles que celles de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme (résolution 2004/26, par. 20);
- m) Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (résolution 2004/27, par. 19);
- n) Rapport du Groupe de travail, à composition non limitée, chargé d'examiner les options qui s'offrent en ce qui concerne l'élaboration d'un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 2004/29, par. 15);
- o) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2004/29 relative à la question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à l'étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits de l'homme (par. 16).

11. *Droits civils et politiques, notamment les questions suivantes:*

- a) *Torture et détention;*
- b) *Disparitions et exécutions sommaires;*
- c) *Liberté d'expression;*
- d) *Indépendance du pouvoir judiciaire, administration de la justice, impunité;*
- e) *Intolérance religieuse;*
- f) *États d'exception;*
- g) *Objection de conscience au service militaire.*

Décisions pertinentes: résolutions 2003/33, 2003/36, 2004/30, 2004/31, 2004/32, 2004/33, 2004/34, 2004/36, 2004/37, 2004/38, 2004/39, 2004/40, 2004/41, 2004/42 et 2004/44 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 2003/33 sur les droits de l'homme et la médecine légale (résolution 2003/33, par. 10);
- b) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme contenant un recueil de documents ou de textes adoptés et utilisés par différentes organisations intergouvernementales internationales, régionales et sous-régionales qui s'efforcent de promouvoir et de consolider la démocratie (résolution 2003/36, par. 14);
- c) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les conclusions du second séminaire d'experts sur l'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme (résolution 2003/36, par. 17);
- d) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'action engagée en application de la résolution 2004/30 pour renforcer le rôle des organisations et mécanismes régionaux, sous-régionaux et autres en vue de promouvoir et de consolider la démocratie (par. 17);
- e) Rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (résolutions 2004/32, par. 10, et 2004/33, par. 11);
- f) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les résultats du processus de consultation organisé en vue de mettre au point la version définitive des «Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire» (résolution 2004/34, par. 6);

- g) Rapport du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction (résolution 2004/36, par. 19);
- h) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (résolutions 2002/36, par. 16, al. a, et 2004/37, par. 13);
- i) Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire (résolution 2004/39, par. 9);
- j) Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (résolution 2004/40, par. 12);
- k) Rapport du Groupe de travail intersessions, à composition non limitée, chargé d'élaborer un projet d'instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (résolution 2004/40, par. 14);
- l) Rapport annuel du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 2004/41, par. 25);
- m) Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 2004/41, par. 35);
- n) Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (résolution 2004/41, par. 36 et 39);
- o) Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression (résolution 2004/42, par. 12).

12. *Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique:*

- a) *Violence contre les femmes.*

Décisions pertinentes: résolutions 1997/44, 2003/44 et 2004/46, et décisions 2004/108 et 2004/110 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (résolutions 1997/44, par. 14, et 2004/46 de la Commission);
- b) Rapport actualisé du Secrétaire général sur la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies (décision 2004/108 de la Commission);

- c) Rapport annuel du Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (décision 2004/110 de la Commission).

13. *Droits de l'enfant.*

Décisions pertinentes: résolution 51/77 de l'Assemblée générale; résolutions 1993/79, 2004/47 et 2004/48 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport annuel du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (résolution 51/77 de l'Assemblée générale, par. 37);
- b) Rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur l'application du Programme d'action pour l'élimination de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine (résolution 1993/79 de la Commission, par. 8);
- c) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les enlèvements d'enfants en Afrique (résolution 2004/47, par. 16);
- d) Rapport intérimaire de fond du Secrétaire général sur l'étude relative à la question de la violence contre les enfants (résolution 2004/48 de la Commission, par. 20);
- e) Rapport du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (résolution 2004/48 de la Commission, par. 38);
- f) Rapport du Secrétaire général (résolution 2004/48 de la Commission, par. 48, al. a).

14. *Groupes et individus particuliers:*

- a) *Travailleurs migrants;*
- b) *Minorités;*
- c) *Exodes massifs et personnes déplacées;*
- d) *Autres groupes et personnes vulnérables.*

Décisions pertinentes: résolutions 2003/47, 2003/52, 2004/51, 2004/52, 2004/53 et 2004/55 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les mesures prises pour promouvoir et appliquer les directives concernant le VIH/sida (résolution 2003/47, par. 15);
- b) Rapport analytique du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les mesures prises pour appliquer la résolution 2003/52 sur les droits de l'homme et les exodes massifs (par. 17 et 18);
- c) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application de la résolution 2004/51 relative aux droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (par. 10 et 13);
- d) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants (résolution 2004/53, par. 28);
- e) Rapport annuel du mécanisme établi par le Secrétaire général concernant la question des déplacements internes (résolution 2004/55, par. 28).

15. *Questions autochtones.*

Décisions pertinentes: résolutions 2004/58, 2004/59 et 2004/62 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport final du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme passant en revue les activités entreprises au sein du système des Nations Unies dans le cadre du programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones (résolution 2004/58, par. 13);
- b) Rapport du Groupe de travail chargé d'un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 2004/59, par. 8);
- c) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones (résolution 2004/62, par. 14).

16. *Rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme:*

- a) *Rapport et projets de décision;*
- b) *Élection des membres.*

Décisions pertinentes: résolution 2004/60 et décision 2004/116 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur sa cinquante-sixième session;
- b) Rapport du Président de la cinquante-sixième session de la Sous-Commission (résolution 2004/60, par. 16);
- c) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les responsabilités en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises (décision 2004/116).

17. *Promotion et protection des droits de l'homme:*

- a) *État des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme;*
- b) *Défenseurs des droits de l'homme;*
- c) *Information et éducation;*
- d) *Science et environnement.*

Décisions pertinentes: résolutions 2000/61, 2002/73, 2003/62, 2003/66, 2003/69, 2004/63, 2004/64, 2004/65, 2004/67, 2004/68, 2004/69, 2004/70, 2004/71 et 2004/72, et décisions 2004/104, 2004/117 et 2004/119 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme (résolutions 2000/61, par. 6, et 2004/68, par.13);
- b) Étude intérimaire de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur l'application de la résolution 2002/73 de la Commission sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (par. 6);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les activités d'information (résolution 2003/62, par. 22);
- d) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la bioéthique (résolution 2003/69, par. 12);
- e) Rapport quinquennal du Secrétaire général sur la peine de mort (résolution 2004/67, par. 8);
- f) Rapport du Secrétaire général sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs s'y rapportant, y compris toutes les réserves et déclarations y afférentes (résolution 2004/69, par. 24);

- g) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les résultats du séminaire sur les pratiques de bonne gouvernance pour la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national (résolution 2004/70, par. 8);
- h) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les progrès accomplis pour appliquer la résolution 2004/71 relative au suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (par. 7);
- i) Rapport de l'expert indépendant sur l'impunité (résolution 2004/72, par. 20);
- j) Rapport de l'expert indépendant chargé d'aider le Haut-Commissaire aux droits de l'homme à examiner la question de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (résolution 2004/87, par. 10);
- k) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application de la résolution 2004/87 concernant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (par. 11);
- l) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme contenant une compilation des aspects essentiels des réponses reçues au sujet de l'avant-projet de déclaration sur les responsabilités sociales de l'homme (décision 2004/117);
- m) Rapport actualisé du Secrétaire général sur les liens entre l'environnement et les droits de l'homme (décision 2004/119).

18. *Fonctionnement efficace des mécanismes de protection des droits de l'homme:*

- a) *Organes conventionnels;*
- b) *Institutions nationales et arrangements régionaux;*
- c) *Adaptation et renforcement du mécanisme des Nations Unies en faveur des droits de l'homme.*

Décisions pertinentes: résolutions 2002/80, 2002/81, 2002/84, 2002/85, 2002/87, 2003/44, 2004/73, 2003/74, 2003/75 et 2003/76, et décision 2003/113 de la Commission.

Documentation:

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 2003/75, par. 13);

- b) Rapport complet du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application de la résolution 2004/73 de la Commission relative à la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (par. 23, al. c);
- c) Rapport du Secrétaire général contenant les conclusions du treizième Atelier sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (résolution 2004/74, par. 20);
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2004/75 relative aux institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (par. 20);
- e) Rapport du Secrétaire général contenant les conclusions et recommandations des titulaires d'un mandat au titre des procédures spéciales (résolution 2004/76, par. 12, al. a).

19. *Services consultatifs et coopération technique dans le domaine des droits de l'homme.*

Décisions pertinentes: résolutions 2004/79, 2004/80, 2004/82, 2004/83, 2004/84, 2004/85 et 2004/86; déclarations du Président, en date du 21 avril 2004.

Documentation:

- a) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge (résolution 2004/79, par. 7);
- b) Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge (résolution 2004/79, par. 7);
- c) Rapport de l'expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie (résolution 2004/80, par.16, al. a);
- d) Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi (résolution 2004/82, par. 24);
- e) Rapport de l'experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme au Libéria (résolution 2004/83, par. 7);
- f) Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (résolution 2004/84, par. 7, al. b);
- g) Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Tchad (résolution 2004/85, par. 6, al. a);

- h)* Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme (résolution 2004/86, par. 3, al. *f*);
- i)* Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Afghanistan (déclaration approuvée par consensus par la Commission et faite par le Président le 21 avril 2004, par. 12, al. *b*);
- j)* Rapport du Secrétaire général sur la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme en Afghanistan (déclaration approuvée par consensus par la Commission et faite par le Président le 21 avril 2004, par. 12, al. *d* iii);
- k)* Rapport de l'expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti (déclaration approuvée par consensus par la Commission et faite par le Président le 21 avril 2004, par. 8);
- l)* Rapport d'activité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'assistance au Népal dans le domaine des droits de l'homme (déclaration approuvée par consensus par la Commission et faite par le Président le 21 avril 2004, par. 10);
- m)* Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme au Timor-Leste (déclaration approuvée par consensus par la Commission et faite par le Président le 21 avril 2004, par. 7).

20. *Rationalisation des travaux de la Commission.*

Décision pertinente: décision 2000/109 de la Commission.

- 21. *a) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission;*
- b) Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur sa soixante et unième session.*

Décisions pertinentes: résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social; article 38 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Documentation:

Note du Secrétaire général contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission, accompagnée de renseignements sur la documentation s'y rapportant.
